

quelques jours ramenait la France d'un régime mille fois consacré par la victoire à la vieille monarchie héréditaire, que signifiaient ces quelques hommes qui, sans occuper la première place, avaient cependant assez de valeur pour être recherchés et écoutés? Ils représentaient, au lendemain comme à la veille de l'empire, une idée modératrice et jusqu'à un certain point une génération nouvelle.

Royalistes et libéraux à la fois, ils ne se confondaient ni avec les émigrés ni avec ceux dont le libéralisme ressemblait à un souvenir révolutionnaire. C'étaient des esprits réfléchis qui voyaient dans cette monarchie restaurée, dans cette royauté à la fois ancienne et nouvelle revenant avec la charte, l'instrument d'une pacification nécessaire, d'une grande transaction entre tous les intérêts.

C'est avec ces idées que M. Royer-Collard et ses amis se donnaient à la première Restauration; c'est avec ce sentiment d'une nécessité supérieure au génie lui-même que, sans se laisser éblouir ni décourager par la résurrection impériale du 20 mars, ils attendaient la seconde Restauration, devenue plus inévitable encore que la première, et que M. Guizot tentait la démarche la plus hasardeuse en allant à Gand comme le plénipotentiaire des modérés de France auprès de Louis XVIII; c'est avec cette pensée, invariablement modératrice et constitutionnelle, qu'ils reprenaient tous leur place dans la politique au lendemain des Cent-Jours, et que M. Guizot devenait secrétaire général de M. Barbé-Marbois au ministère de la justice, comme il l'avait

été de l'abbé de Montesquiou au ministère de l'intérieur. Secrétaire général dans les premiers cabinets de la Restauration en 1814 et en 1815, président du conseil dans le dernier ministère de la monarchie parlementaire en 1848, ces changements de fortune, ces dates, ces contrastes, ne sont pas seulement la singulière et saisissante expression de la vie publique d'un homme, ils résument une époque coupée elle-même par une révolution nouvelle; ils forment en quelque sorte le cadre des deux grandes périodes constitutionnelles auxquelles M. Guizot s'est trouvé associé par l'esprit comme par l'action, avec cette différence toutefois que dans la première, c'est le philosophe, l'historien, le publiciste, prenant bien vite le pas sur l'acteur secondaire de la politique et arrivant à la popularité par l'éclat de l'intelligence; dans la seconde, c'est l'homme d'État appliquant les théories du philosophe, portant ses idées au pouvoir et succombant avec elles.

IV

Assurément, dans notre histoire française, la Restauration a été une des périodes les plus fécondes. Après les excitations guerrières et les grandeurs décevantes de l'Empire, elle a eu et elle a gardé à travers tout le séduisant reflet d'une des époques les plus favorables à toutes les activités de l'esprit, aux aspirations généreuses et aux vivaces enthousiasmes. Elle a été comme le printemps libéral et intellectuel de ce siècle. Ce fut son malheur

de naître sous le poids d'une double fatalité contre laquelle elle n'a cessé de se raidir, et qui a fini par la tuer. Jetée en France par un reflux de l'invasion étrangère, apparaissant à travers une humiliation nationale, elle devait avoir contre elle le sentiment patriotique offensé; par les passions d'ancien régime dont elle portait le germe, elle devait troubler, irriter les instincts libéraux, les intérêts de la société moderne, et la violente péripétie des Cent-Jours, en amenant une seconde invasion, en poussant à l'extrême toutes les animosités, n'avait fait qu'envenimer cette tragique situation. Cette fatalité cependant n'était qu'apparente et n'avait rien d'irremédiable.

Ce n'était évidemment que par une criante injustice des partis que la Restauration pouvait porter la peine des malheurs sous lesquels pliait la France. Elle n'avait rien fait pour attirer ces malheurs, ce n'était pas pour elle que l'Europe avait pris les armes. Elle était plutôt une garantie contre de plus violentes représailles, et, même en profitant de la victoire des alliés, les chefs de la Restauration, quelques-uns du moins, gardaient assez l'instinct français pour ressentir l'amertume de la défaite. On se souvient des patriotiques émotions du duc de Richelieu pendant les négociations de ces traités de 1815, qu'il subissait, l'âme navrée, comme une nécessité cruelle. Ce n'était pas un mauvais Français, celui qui, devant sa couronne à l'invasion, écrivait le jour où cessait l'occupation étrangère : « Duc de Richelieu, j'ai assez vécu, puisque, grâce

à vous, j'ai vu le drapeau français flotter sur toutes les villes françaises. »

On peut dire aujourd'hui que la coalition européenne n'avait pas même fait pour la Restauration ce qu'elle aurait dû faire. Si elle n'eût été uniquement préoccupée de pousser à bout sa victoire, si elle avait eu, je ne dis pas de l'équité, mais de la clairvoyance et une certaine grandeur habile, elle aurait compris que, puisqu'elle ne pouvait pas détruire la France et s'en partager les dépouilles, elle était la première intéressée à se montrer libérale envers ce gouvernement nouveau qu'elle suscitait, à lui faciliter les moyens de vivre avec honneur au lieu de le laisser accablé sous l'excès des représailles, exposé à tous les ressentiments du patriotisme et flétri de ce nom de gouvernement de l'étranger. La vérité est que la Restauration portait la peine de tout ce qu'elle n'avait pas fait, et que par elle-même, malgré les douloureuses coïncidences de son origine, elle n'avait rien d'incompatible avec les intérêts nationaux de la France dans une situation qui n'était pas son œuvre, qui était la rançon des ambitions démesurées de l'Empire.

D'un autre côté, la Restauration, c'était sans doute la résurrection d'une royauté qu'on croyait à jamais disparue, ce n'était pas nécessairement l'ancien régime. Elle se distinguait tout de suite de l'ancien régime par son premier acte, par cette Charte qui ressemblait à un grand traité de paix entre tous les intérêts, qui était une garantie pour la société moderne, et à laquelle Louis XVIII s'atta-

chait par bon sens autant que par amour-propre d'auteur. Roi par son droit, il le croyait ainsi, imbu de beaucoup d'idées surannées, plein de superstitions et de puérités monarchiques, Louis XVIII n'était pas moins un esprit libre et ouvert, admettant aisément la nécessité des concessions, répugnant par instinct ou par calcul aux réactions violentes, n'ayant de parti pris que sur sa légitimité, et coulant sur tout le reste, avec les choses et avec les hommes, ayant au fond le goût du bien, et gardant assez de fermeté d'âme pour rester modéré et calme au milieu des excitations des Cent-Jours, même pour avouer qu'on avait pu se tromper pendant la première Restauration. Cette nouvelle épreuve, au lieu d'aigrir et d'exaspérer Louis XVIII, comme bien d'autres, n'avait fait que l'affermir dans son goût pour un régime modéré et pour la charte. Il n'y avait donc rien de perdu; mais une Charte n'est qu'une charte, et les situations politiques sont ce que les passions les font.

Tout le monde ne comprenait pas la Restauration comme Louis XVIII ou comme M. Royer-Collard. Après du roi éclatait en quelque sorte un parti plein de ressentiments et de colères, d'autant plus dangereux qu'il rentrait avec l'ivresse d'une victoire inespérée. Chose étrange, au lieu de parler avec dignité des malheurs du pays, comme le faisait le gouvernement, au lieu de songer à guérir la blessure faite à l'orgueil national par l'invasion, il se plaisait à l'irriter : il se vantait d'être revenu par l'étranger, de régner par l'étranger, il faisait de la

royauté restaurée l'exécutrice odieuse de la Sainte-Alliance sur la terre française. Au lieu de s'appliquer à rassurer les intérêts créés par la Révolution et par l'Empire, il ne perdait pas une occasion de les effrayer, de les menacer, et avec un acharnement dont on n'a plus l'idée, il rédigeait des adresses, il enflait la voix pour demander au roi « des justices, » c'est-à-dire des vengeances. La Charte elle-même, ces étranges royalistes se faisaient un jeu de l'affaiblir dans son caractère en la représentant comme une œuvre sans sincérité, comme une concession dangereuse que la royauté était libre de retirer, et en définitive, à leurs yeux, l'histoire de France depuis vingt-cinq ans n'avait été qu'une grande bataille où la Révolution était d'abord restée victorieuse, où c'était maintenant à l'ancien état social de renaître par les mêmes moyens.

Puissants à la cour, dans les salons, dans le parlement, ces royalistes ne dominaient pas, mais ils semblaient dominer. Que devait-il en résulter? C'est qu'à l'autre extrémité du monde politique tous les instincts et les intérêts menacés ne pouvaient que s'émouvoir et s'aigrir dans une incurable méfiance, s'accoutumant dès lors à faire peser sur la Restauration elle-même la responsabilité de tout ce que disaient ou méditaient ses dangereux défenseurs, et se rejetant dans des conspirations où se nouait la bizarre alliance des partisans de la Révolution et des partisans de l'Empire sous un drapeau libéral. Entre ces deux camps ennemis se tenait un gouvernement modéré, mais incertain, résistant aux uns

et aux autres, et luttant laborieusement contre la fatalité des passions extrêmes.

Il y a pourtant un moment, après les premières explosions de 1815, où la Restauration semble avoir choisi sa voie et s'être fixée dans sa politique. C'est cette période des ministères du duc de Richelieu, de M. Dessolles, de M. Decazes, qui va de l'ordonnance du 5 septembre 1816 à 1820, et qu'on pourrait appeler la période de la fondation du régime constitutionnel en France. Ces années sont réellement le règne de la politique modérée. C'est alors que, par l'accord du gouvernement et des Chambres, s'accomplissait tout ce qui a été fait de sérieusement libéral sous la Restauration. C'est alors qu'on votait la loi électorale de 1817, qui créait évidemment la représentation la plus directe et la plus sincère, et dont les discours de M. Royer-Collard sont restés le lumineux commentaire. De son côté, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, âme indépendante et fière, faisait triompher cette loi du recrutement de 1818, qui était une œuvre politique au moins autant que militaire, qui recomposait une armée à l'image de la nation, et dont le principe sérieusement démocratique a survécu à travers tous les changements. C'est enfin des Chambres de ce temps que sortaient ces lois sur la presse de 1819 qu'on trouverait aujourd'hui très-libérales, tant nous avons fait de chemin, et qui offraient à M. Guizot l'occasion de prononcer son premier discours parlementaire comme orateur du gouvernement.

Dans les Chambres et dans le conseil d'État se

trouvaient réunis des hommes appartenant aux nuances d'opinions les plus diverses, discutant avec une vive indépendance, M. Royer-Collard auprès de M. Molé, M. de Serre et M. Camille Jordan à côté de M. Siméon et de M. Portalis, M. Guizot à côté de royalistes comme M. de Ballainvilliers ou de M. Bérenger le jurisconsulte, qui soutenait dès lors le suffrage universel. Malheureusement cette situation était fragile, elle reposait sur une de ces combinaisons d'équilibre qui ne sont qu'un artifice plus ingénieux qu'efficace. Si le ministère semblait incliner vers le parti libéral comme dans la loi électorale de 1817, il soulevait contre lui les royalistes de la droite; s'il faisait quelques concessions aux royalistes, il mettait en défiance les libéraux. Il cheminait entre deux oppositions également ardentes.

Que fallait-il pour brusquer la crise inévitable et pour changer la direction politique de la Restauration? Quelques accidents tout au plus. Le premier accident fut l'élection d'un régicide, de l'abbé Grégoire, représentée aussitôt comme une injure pour le roi, comme une évocation sinistre de la Convention. Le second accident, bien plus terrible, bien plus décisif, ce fut l'assassinat du duc de Berry, qui faisait tomber soudainement en défaillance la politique modérée du ministère Decazes, comme si elle eût été coupable d'un meurtre, et semblait justifier les royalistes en préparant leur triomphe. En un moment, tout se trouvait changé; un crime livrait le pouvoir et la France aux mains de ceux

qui depuis cinq ans harcelaient la marche libérale de la Restauration, qui se présentaient comme les seuls sauveurs de la monarchie compromise par les faiblesses ministérielles autant que par les menées révolutionnaires, et la situation était singulièrement simplifiée. Dans un camp passaient les ultraroyalistes, arrivant enfin aux affaires, ardents, impatients de consolider leur victoire et d'en tirer parti, se précipitant dans une voie de réaction sociale, religieuse, sous un chef d'une intelligence plus souple et plus fine qu'élevée, tacticien habile et politique sans grandeur. Dans l'autre camp se pressait une opposition multiple, grossie de tous ceux que le changement de politique séparait du gouvernement, comptant dans ses rangs toutes les intelligences d'élite, résolue à la lutte, non moins ardente, confiante, elle aussi, car elle sentait le pays derrière elle.

C'était simple effectivement, et c'était redoutable. Un duel implacable commençait, et la Charte devenait le terrain sur lequel on combattait. Louis XVIII, avec son cœur froid et son esprit avisé, n'était pas encore, il est vrai, l'homme des coups de tête qui perdent les dynasties. Sans ressembler à Charles II, il pouvait, comme le premier roi de la restauration d'Angleterre, avoir la chance de mourir la couronne au front; mais Jacques II n'était pas loin, — ni même Guillaume d'Orange. Jacques II était aux Tuileries, attendant son heure de royauté, encourageant la réaction avec une candeur étourdie, prêt à pousser les fautes jusqu'au bout et à disparaître

dans un 1688 qui a duré dix-huit ans. C'est là l'histoire de la Restauration et des fatalités qu'elle s'est créées à elle-même.

V

Le rôle des doctrinaires dans ce drame politique de quinze ans a été aussi sérieux que décisif. Tant que le gouvernement de la Restauration ne déviait pas de la route où il était entré à partir de l'ordonnance du 5 septembre 1816 et semblait accepter sincèrement cette belle et virile tâche d'être le fondateur, l'organisateur du régime constitutionnel en France, les doctrinaires, qui commençaient à être connus sous leur vrai nom et à étendre leur influence, restaient auprès de lui; ils l'aidaient dans ce laborieux enfantement d'un régime nouveau, et même, par une de ces combinaisons qui brouillent l'histoire politique, dans ces temps primitifs de la Restauration, c'étaient les doctrinaires qui se faisaient les défenseurs des prérogatives royales, c'étaient les royalistes qui semblaient s'armer avec le plus d'ardeur des droits parlementaires.

Après tout, les uns et les autres étaient dans leur rôle et savaient ce qu'ils faisaient, ceux-ci en se servant de la liberté sans l'aimer pour arriver à la domination, ceux-là en se serrant pour le moment autour d'un roi qui était le premier constitutionnel du royaume, et en ne refusant pas les moyens de vivre à des ministères éclairés. Alliés actifs, efficaces et peut-être embarrassants quelque-

fois, les doctrinaires servaient ce gouvernement bien intentionné dans les Chambres et au conseil d'État, de la parole et de la plume.

Le jour où la politique changeait, ils passaient dans l'opposition, allant eux-mêmes au-devant de la mesure qui les excluait du conseil d'État, et cette séparation se compliquait d'une rupture douloureuse avec un des leurs, M. de Serre, nature passionnée et droite, âme généreuse, esprit élevé et agité, qui, après avoir été un des amis les plus intimes de M. Royer-Collard, après avoir combattu avec lui, se laissait entraîner dans le camp royaliste, croyant sauver la monarchie. C'était M. de Serre qui se chargeait comme garde des sceaux, dans cette première étape de réaction, de signifier à ses amis de la veille un congé naïvement brutal, en laissant à M. Royer-Collard une pension de dix mille francs, à M. Guizot un traitement qu'il était censé toucher sur le budget des affaires étrangères, et en promettant à M. de Barante une ambassade en Danemark. M. Royer-Collard rejeta la pension avec une fierté dédaigneuse et ne revit plus M. de Serre; M. de Barante n'alla pas en Danemark, et M. Guizot n'avait rien à refuser, puisque le traitement qu'on offrait de lui laisser n'existait pas; il se bornait à relever la méprise de M. de Serre de l'accent d'un homme qui fait son apprentissage de hauteur dans la riposte. « J'attendais votre lettre, j'avais dû la prévoir... Demain comme hier je n'appartiendrai qu'à moi-même, et je m'appartiendrai tout entier... »

Les uns et les autres s'y attendaient en effet.

C'étaient désormais de dangereux adversaires qui ne devaient plus désarmer qu'un instant, en 1828, dans cette courte et vaine éclaircie du ministère Martignac; mais dans le camp ennemi comme auprès du gouvernement ils restaient fidèles à eux-mêmes, ils ne cessaient de s'appartenir, selon le mot de M. Guizot. Les circonstances changeaient leur position, elles ne changeaient pas leur caractère, elles ne faisaient qu'ouvrir à leurs facultés d'orateurs et d'écrivains une carrière plus libre en leur préparant l'occasion de grandir sous les yeux du pays dans la lutte qui s'étendait et s'animait de jour en jour.

Au milieu de cette opposition qui comptait tant de nuances et qu'agitaient des mobiles si divers, c'était une classe d'hommes d'une originalité singulière, mêlant à des idées laborieusement combinées toutes les saillies d'une nature morale supérieure. On a demandé quelquefois si les doctrinaires étaient nombreux et combien ils étaient. Ils se sont multipliés depuis, ils ont déteint pour ainsi dire autour d'eux; à l'origine, ils n'étaient qu'un petit nombre, et en réalité il n'y en a peut-être que deux qui résument sous une forme concentrée la subtile et forte essence de l'esprit doctrinaire.

Hommes de pensée et de réflexion arrivés aux affaires par l'étude, par le professorat, ce n'étaient pas précisément des politiques, quoiqu'ils aient eu une grande action politique : ils n'avaient ni la netteté du coup d'œil, ni la simplicité de décision, ni l'art de manier avec sûreté les passions et les intérêts. C'étaient des théoriciens, des raisonneurs, des

généralisateurs, des alliés incommodes et des opposants dangereux, portant dans la politique leurs habitudes spéculatives et les allures hautaines de leur pensée, hardis d'intelligence et habiles à déguiser leurs irrésolutions sous l'ampleur des formules, superbes pour eux-mêmes et modestes pour les autres. Quand M. Guizot dit que dans la tentative des doctrinaires il y avait « un grand orgueil, mais un orgueil qui commençait par un acte d'humilité, » c'est vrai ; seulement l'orgueil était pour ceux qui faisaient la tentative, l'acte d'humilité consistait dans l'aveu des erreurs et des fautes de ceux qui les avaient précédés.

Leurs doctrines étaient moins des opinions que des axiomes résumant une conception particulière de société et de gouvernement qui était à coup sûr une des entreprises les plus sérieuses pour fonder la politique sur des bases rationnelles à l'issue de toutes les révolutions, qui procédait d'une idée générale de la philosophie et de l'histoire en même temps qu'elle portait la marque indélébile du caractère de ceux qui s'en faisaient les initiateurs et les théoriciens. Par tout leur être, les doctrinaires se rattachaient assurément à 1789. Ils avaient plus que de l'antipathie, ils avaient du dédain pour l'ancien régime et la contre-révolution, à qui ils reconnaissaient le pouvoir de troubler le monde moderne, non de le faire rétrograder.

L'aristocratie, ils l'admettaient comme un fait historique, sans lui accorder le caractère d'une force vivante, sans voir en elle autre chose qu'un souve-

nir, « une fiction indulgente de la loi, » en la reléguant d'un mot dans le passé : « la voix du commandement aristocratique ne se fait plus entendre au milieu de nous. » L'instinct bourgeois vivait profondément en eux, et même ils le poussaient quelquefois jusqu'à la morgue. Ils avaient la fierté d'une classe qui se sent en possession de la puissance, et qui entre partout comme chez elle. Un jour l'abbé de Montesquiou, qui voyait renaître le « goût du vieux » autour de lui, et qui voulait sans doute habiller ses amis à la mode du temps, eut l'idée d'offrir à Royer-Collard le titre de comte. — « Comte vous-même ! » répondit brusquement M. Royer-Collard à son interlocuteur déconcerté. Un vrai doctrinaire n'a jamais été comte. — La monarchie traditionnelle, ces esprits altiers ne la niaient pas, ils l'admettaient au contraire comme un fait légitime, permanent, qui n'acquerrait toutefois une force de durée qu'en s'adaptant à l'état social nouveau, en faisant alliance avec tous les intérêts légitimes nés de 1789.

C'étaient donc des hommes profondément pénétrés des instincts de la société moderne, types civils d'un tiers état qui venait de faire son avènement dans la gloire militaire ; mais en même temps ils n'avaient, ils ne voulaient avoir rien de commun avec la politique Révolutionnaire. Ils ne condamnaient pas seulement la révolution dans ses excès, ils la combattaient jusque dans son esprit et dans ses théories, ou du moins dans une de ses théories essentielles, la souveraineté populaire ; ils en répu-

diaient avec hauteur les idées, les procédés, les habitudes et même le langage, en ayant la prétention de l'épurer par une interprétation supérieure.

De là la potitique des doctrinaires. Entre la souveraineté du peuple issue de la Révolution et la souveraineté du droit divin, qui n'était plus qu'une superstition surannée, ils élevaient une souveraineté nouvelle destinée à remplacer les deux autres, la souveraineté de la raison humaine, de l'intelligence, représentée par les classes éclairées, mandataires elles-mêmes de la nation tout entière, et ces idées, ils les développaient dans leurs écrits, dans leurs discours, avec une éloquence sévère, toutes les fois que revenaient ces questions de la presse, des élections, du jury, qui ravivaient incessamment la lutte. Placés entre tous les partis, ils n'avaient ni la fougue tribunitienne d'un Manuel, ni l'entraînement chevaleresque d'un Foy, ni l'éternelle jeunesse révolutionnaire d'un La Fayette, ni la verve acérée d'un Benjamin Constant. Ils parlaient et ils écrivaient comme ils pensaient, avec plus de force que de chaleur, avec plus de gravité que de séduction.

Au fond, c'étaient de vrais et sérieux libéraux servant à leur manière un grand mouvement, ayant le goût de la contradiction et de la lutte, relevant l'opposition par leur caractère et par leurs idées, répondant d'ailleurs par leur doctrine aux aspirations intimes d'une partie de la société française, et c'est ce qui faisait un moment leur popularité dans les luttes grandissantes de la Restauration.

VI

M. Royer-Collard, sur qui se résolvait un jour cette popularité en le faisant sept fois député dans une élection, en jetant son nom comme un défi au ministère Villèle, M. Royer-Collard est resté la haute expression du mouvement doctrinaire de la Restauration, il en a été l'oracle presque auguste, le guide imposant et inactif; M. Guizot en était la jeunesse et l'espérance, si on a jamais été jeune dans l'école doctrinaire. Quand la réaction de 1820 l'exilait du conseil d'État et le rejetait dans l'opposition, il n'avait ni un âge assez avancé, ni un nom assez connu, ni une position assez en vue pour entrer dans les Chambres; mais il avait acquis le goût des affaires, et ce ne fut jamais l'ambition qui lui manqua.

Il avait assez de talent, il avait contracté assez de liens d'opinion et d'amitié pour être toujours compté; il avait l'avantage et le stimulant d'une de ces disgrâces opportunes qui relèvent un homme en attirant sur lui une attention sympathique, et de plus il restait écrivain et professeur avant de devenir à son tour orateur parlementaire. M. Guizot était *auteur*, comme disait M. Royer-Collard, qui pensait ne pas l'être, et qui plus tard écrivait un jour à un autre homme, à M. de Tocqueville, avec sa façon particulière de dire : « Oui, Monsieur, nous différons sur un point essentiel, c'est vous qui l'avez indiqué en un seul mot : vous êtes auteur. Or je voudrais que, tout en faisant, quand il vous plaira, d'excellents livres, vous ne fussiez pas auteur. »